



**RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES
GRAND DOLE MOBILITES**

EXERCICE 2024

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE GRAND DOLE MOBILITES
Rue des Chaucheux 39100 FOUCHERANS
RCS LONS-LE-SAUNIER 953 875 176

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20250925-DCC2025121-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SEMOP GRAND DOLE MOBILITES.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

Informations générales	
Dénomination de la Société	Grand Dole Mobilités
Siège social	Rue des Chaucheux 39100 FOUCHERANS
Date de création	30/06/2023
Secteur d'activité	Transport
Objet social	Exploitation et gestion du service public de transports et des prestations de mobilité durables associées
Président	Grégory SOLDAVINI
Directeur Général	Jérôme DESEURE
Commissaire aux comptes et date de nomination	Cabinet Alain Artaud et associés - 2024

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE

1. La présentation de la société

La SEMOp Grand Dole Mobilité est une Société d'Economie Mixte à Opération Unique créée en juin 2023 par délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle a pour objet l'exécution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prestations de mobilité durables associées.

La durée du contrat est fixée à 7 ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2030.

La SEMOp est constituée avec la Société KEOLIS dont le capital est fixé à 70 000 €.

Le siège social est situé Rue des Chauchoux à Foucherans (lieu du dépôt).

La Société assure donc l'exploitation du service public de gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs et prestations de mobilité durables associées sur le territoire du Grand Dole.

A cet effet et conformément à ses statuts, la Société reçoit mission d'assurer la gestion et la mise en œuvre des services de transports routiers de voyageurs qui lui sont confiées par la Communauté d'Agglomération et la recherche, l'expérimentation, le développement et la mise en œuvre de tous services facilitant le déplacement de personnes à l'intérieur du territoire communautaire en préservant les ressources naturelles et l'environnement. D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant exclusivement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, dans le respect des articles L. 1541-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

2. L'actionariat et le capital social

La SEMOp Grand Dole Mobilités dispose d'un capital social de 70 000€.

La part du capital de chaque actionnaire est aujourd'hui la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions	% de répartition
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	34 300 €	3 430	49%
Kéolis	35 700 €	3 570	51%
TOTAL	70 000 €	7 000	100%

Il n'y a pas eu de modification de capital social depuis la création de la société.

3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 20 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la distinction des fonctions, en désignant Monsieur Grégory SOLDAVINI Président et Monsieur Jérôme DESEURE Directeur général de la Société.

La société est composée de 2 actionnaires et de 8 administrateurs :

Administrateurs	Actionnaire représenté	Date de nomination
Jean-Pascal FICHERE	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	8 juin 2023 (DCC-2023-033)

Grégory SOLDAVINI	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	8 juin 2023 (DCC-2023-033)
Jean-Baptiste GAGNOUX	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	8 juin 2023 (DCC-2023-033)
Bruno CHEVAUX	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	8 juin 2023 (DCC-2023-033)
Sandrine BOYER	Keolis	20 juin 2023
Laurent CHAPUS	Keolis	20 juin 2023
Elodie BURONFOSSE	Keolis	20 juin 2023
Nathalie JUSTON	Keolis	14 mai 2025

Au sein de l'Assemblée Générale, l'Agglomération est représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE et KEOLIS par Monsieur Jérôme DESEURE.

4. Les commissaires aux comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES		DUREE - MANDAT
Titulaire	Cabinet Alain Artaud et associés – Dole M. Emmanuel TEYSSIEUX	6 ans Nommé par l'AG du 4 janvier 2024

5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 20 juin 2023. Ils ont fait l'objet d'une modification lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2024. Les articles 3 et 5 ont été modifiés.

6. Les réunions statutaires tenues

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, aux dates suivantes :

Date	Délibérations	Taux de présence
4 janvier 2024	Budget 2024	3/4
9 avril 2024	Bilan d'exploitation 6 premiers mois	2/4
	Point sur la transition énergétique	
27 novembre 2024	Démission d'un administrateur	3/4
	Nomination d'un administrateur à titre provisoire	
	Atterrissage financier 2024 et prévision 2025	
	Bilan d'exploitation 2024	

Au cours de l'année 2024, il y a eu une assemblée générale mixte :

- Assemblée ordinaire : rapport du conseil d'administration et nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Assemblée extraordinaire : modifications statutaires et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'exercice social de la première année était fixé du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024.

7. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataires sociaux

Néant.

8. L'état des filialisations de la société

Néant.

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 14 mai 2025 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2024. Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes le 27 juin 2025.

1. La présentation des comptes annuels

	2024
Chiffre d'affaires	2 107 035 €
Produits d'exploitation	8 113 443 €
Charges d'exploitation	7 933 968 €
Résultat d'exploitation	179 476 €
Résultat financier	- 36 775 €
Trésorerie nette	2 011 €
Capitaux propres	178 378 €
Dividendes	98 000 €

Le résultat net de l'exercice 2024 présente un excédent de 108 378,16 €

2. Situation nette de la Société au 31/12/2024

Affectation du bénéfice :

- Bénéfice de l'exercice 2024 : 108 378,16 €
- Affectation à la réserve légale : 5 418,91 €
- Montant distribuable : 102 959,25 €
 - Distribution des dividendes : 98 000 € soit 14 € par action
 - Report à nouveau après affectation : 4 959,25 €

3. Les liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

La Communauté d'Agglomération a honoré ses engagements, tout au long de l'exercice, dans le cadre de la concession, avec notamment les versements de la compensation d'obligation de service public (COSP).

- **Avance en compte courant d'associé (Délibération DCC-2023-143 du 21 décembre 2023) :**

Objet : couverture des besoins de financement de la SEMOp Grand Dole Mobilités durant les premières années du contrat de DSP

Durée : deux années, renouvelable une fois

Montant : 350 000 €

Conditions de rémunération : versement d'intérêts selon le taux de l'index EURIBOR 3M (flooré à 0) majoré d'une marge de 1,50% l'an

Conditions de remboursement : remboursement intégral des avances au terme de la convention ou transformation de l'apport dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social.

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE

1. La présentation de l'activité de l'exercice écoulé

Depuis le 1er septembre 2023 le contrat de « Concession de Service Public (C.S.P.) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la communauté d'agglomération du Grand Dole et prestation de mobilités durable associées » est effectif jusqu'au 31 août 2030.

Il a pour objet de définir les droits et obligations des deux contractants, concernant la définition, l'organisation, les moyens techniques et humains, la mise en oeuvre, la commercialisation, le financement et le contrôle du service de transports de personnes confiés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la S.E.M.Op. et les services de mobilité durable qui y sont associés.

• Chiffres clés et ratios de productivité

Année 2024	Réalisé	Contrat	Variation
Offre			
Kilomètres commerciaux	926 293	924 129	0%
Kilomètres HLP	586 144	545 995	7%
Kilomètres totaux (KMT)	1 512 437	1 470 124	3%
Fréquentation			
Nombre de voyages total (VOY)	1 149 802	1 090 711	5%
Éléments financiers			
Recettes commerciales (R)	325 174 €	302 353 €	8%
Charges Contractuelles (hors marge) (D)	5 800 092 €	5 660 989 €	2%
Contribution financière variable (CFV)	1 115 205 €	1 093 352 €	2%
Contribution financière fixe (CFF)	4 412 006 €	4 255 495 €	4%
Ratios de productivités			
VOY/km commerciaux	1,24	1,18	>
VOY/km totaux	0,76	0,74	>
D/KMT	3,83	3,85	<
R/VOY	0,28	0,28	=
CF/VOY	4,81	4,90	<
CF/KMT	3,65	3,64	>
Taux de couverture R/D	5,61%	5,34%	>

Une variation de 7% des kilomètres HLP est à noter. Cette variation est caractérisée par les kilomètres Flexi, notamment en Flexi Agglo avec 87 385 km HLP réalisées, contre 56264 km HLP prévus par le contrat.

Sur cette année 2024, les ratios de productivité sont tous positifs au prévisionnel contractuel sauf la contribution financière au kilomètre ce qui s'explique par la partie variable supérieure au contrat en lien avec les bons résultats de fréquentation.

• Faits manquants

En février 2024, le réseau Grand Dole Mobilité a déployé son nouveau système billettique.

En novembre 2024, le parcours de la ligne 1 a été modifié, pour desservir la rue de Verdun avec la création d'un nouvel arrêt « Grands Champs », permettant de répondre à la desserte du Pôle Universitaire. L'arrêt « Foch » a ainsi été déplacé rue Guynemer et l'arrêt « Verdun » a été supprimé sur la ligne 1.

• Fréquentation

La fréquentation totale du réseau atteint (services scolaires (juniors) inclus) 1 355 495 voyages contre 1 276 128 en 2023, soit une augmentation de 6,2%.

La fréquentation du réseau en 2024 atteint 1 150 702 voyages (hors juniors) contre 1 060 232 en 2023, soit une augmentation de 8,5%.

La fréquentation des lignes régulières desservant les communes les plus denses est en augmentation de 6,8% avec 784 896 voyages contre 734 761 en 2023, et génèrent 68% de la fréquentation commerciale du réseau. La fréquentation des lignes régulières interurbaines augmente de 8,2% par rapport à 2023 avec 330 358 voyages contre 305 315.

Les services spécifiques du FLEXI Job et du FLEXI PMR voient leur fréquentation poursuivre leur progression avec respectivement 19 756 voyages (+47,6% par rapport à 2023) et 4 609 voyages (+21,9%). Le service spécifiques FLEXI Agglo, enregistré, lui, une croissance de 259% entre 2024 et 2023 avec 10 183 voyages contre 2 837 en 2023.

Le service FLEXI Séniors atteint une fréquentation de 900 voyages sur l'année 2024 contre 153 en 2023.

- **Ventes de titres et recettes commerciales**

Le ticket unitaire reste le titre le plus vendu sur le réseau avec 190 724 ventes en 2024 (+12,9%). Les ventes de titres 10 voyages ont été divisées par 2 environ (556 contre 1 042 en 2023), au profit d'une dynamique de fidélisation de la clientèle.

Ainsi, les abonnements annuels progressent au global (+9,5%) avec 242 pleins tarifs (+6,1%) et 1 404 tarifs réduits vendus (-0,8% soit 11 unités).

L'abonnement mensuel plein tarif connaît une belle progression avec 4 115 titres vendus contre 3 592 en 2023 (+14,6%).

Les recettes commerciales augmentent en conséquence de manière significative par rapport à 2023 pour atteindre 325 174 € HT contre 296 123 € HT en 2023 (+9,8%). L'engagement contractuel pour 2024 était de 302 353 € HT, et est donc dépassé.

- **Actions commerciales et sensibilisation**

Comme chaque année, le réseau Grand Dole Mobilités a été présent pour faciliter les déplacements sur des grandes manifestations comme Rockalissimo, ou encore Cirque et Fanfares avec la mise en place de navettes. Des animations ont été proposées également lors du Forum des associations de Dole, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité ou encore pour mettre en avant le réseau avec la gratuité des samedis avant Noël. Les actions de sensibilisation à l'attention des scolaires se poursuivent également comme chaque année.

2. L'état des relations avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Contrat de « Concession de Service Public (C.S.P.) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté d'agglomération du Grand Dole et prestation de mobilités durable associées » du 1er septembre 2023 au 31 août 2030 et ses avenants

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE DE LA SEMOP

1. La présentation des principaux risques et incertitudes

Néant.

2. Les contrôles internes

Un suivi de l'exploitation du service public de l'eau est effectué à travers des réunions toutes les deux semaines entre le service mobilités de la CAGD, le Président de la Société et KEOLIS.

3. Les contrôles externes

Le cabinet Artaud & Associés assure les fonctions de commissaire aux comptes et intervient comme auditeur externe, afin d'agrèer et d'assurer la sincérité des comptes annuels de la SEMOp.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport après la tenue d'un débat.